

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingt-huitième session

Rome (Italie), 4 – 9 juillet 2005

RAPPORT DE LA CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Siège de la FAO, Rome, 9 – 11 février 2005

Table des matières

	Page
INTRODUCTION	1
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)	1
PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION (Point 2 de l'ordre du jour)	2
EXAMEN CRITIQUE DES PROPOSITIONS RELATIVES AUX NOUVELLES ACTIVITÉS ET SUIVI DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES NORMES (Point 3 de l'ordre du jour).....	5
QUESTIONS DÉCOULANT DES RAPPORTS DES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 4 de l'ordre du jour).....	7
PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION AU CODEX (Point 5 de l'ordre du jour)	9
AUTRES QUESTIONS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS (Point 6 de l'ordre du jour).....	10
RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET LES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (Point 7 de l'ordre du jour)	14
PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (Point 8 de l'ordre du jour)	15
AUTRES QUESTIONS (Point 9 de l'ordre du jour)	15
 ANNEXE	
Liste des participants	17

INTRODUCTION

1. Le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius a tenu sa cinquante-cinquième session au Siège de la FAO, à Rome, du 9 au 11 février 2005, sous la présidence de M. Stuart Slorach (Suède), en sa qualité de Président de la Commission du Codex Alimentarius. Ont participé à la session les trois Vice-Présidents de la Commission, ainsi que les membres du Comité exécutif élus sur une base régionale pour l'Asie, l'Afrique, l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes, le Proche-Orient, l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest. Les coordonnateurs pour l'Asie, l'Europe, le Proche-Orient, l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest ont assisté à la session en tant qu'observateurs. Une liste complète des participants est donnée dans l'annexe du présent rapport.

2. La session a été ouverte par M. Hartwig de Haen, Sous-Directeur général chargé du Département économique et social de la FAO. Il a noté qu'à la suite de l'Évaluation FAO/OMS du Codex, une équipe de consultants internationaux avait préparé un rapport préliminaire sur l'examen de la structure du Codex par comités. Il a invité les membres du Comité exécutif à fournir des avis impartiaux et perspicaces sur cette question afin de permettre la présentation d'un rapport final révisé et amélioré, assorti de recommandations concrètes, à la prochaine session de la Commission. M. de Haen a également souligné que pour la première fois, le Comité exécutif faisait le bilan des activités normatives de la Commission et des progrès accomplis dans ce domaine. Il a exprimé l'espoir que cet examen aboutisse à la formulation de conseils à l'intention de la Commission sur la meilleure façon d'utiliser les ressources disponibles pour les questions prioritaires, y compris, le cas échéant, en rationalisant le travail des organes subsidiaires de la Commission. M. de Haen a souligné que le projet FAO/OMS et le Fonds fiduciaire à l'appui de la participation au Codex avaient parfaitement rempli leur rôle, en facilitant la participation des délégués des pays en développement aux travaux du Codex. Il a invité le Comité à envoyer un message clair aux donateurs actuels et potentiels, demandant une augmentation des contributions à ce Fonds fiduciaire.

3. M. Jorgen Schlundt, Directeur du Département de la salubrité des aliments de l'Organisation mondiale de la santé, a prononcé une allocution liminaire au nom de M. Kerstin Leitner, Sous-Directeur général de l'OMS. Il a appelé l'attention du Comité exécutif sur le fait que l'OMS avait fait de la sécurité sanitaire des aliments un domaine prioritaire grâce à la résolution historique adoptée à ce sujet par l'Assemblée mondiale de la santé en 2000. Le représentant de l'OMS a souligné qu'il était très important d'aligner les activités du Codex sur les orientations générales de politique sanitaire données par l'Assemblée mondiale de la santé et a noté que le Codex devrait s'attaquer activement aux trois grandes questions définies lors de l'Évaluation du Codex: meilleur centrage sur les questions liées à la santé, accélération du processus de fixation des normes et participation plus large des pays à ce processus. Le représentant, se référant à un projet de résolution AMS préparé par le Conseil exécutif de l'OMS en janvier 2005, a informé le Comité que l'Assemblée mondiale de la santé serait invitée, en mai 2005, à demander au Directeur général de l'OMS de donner des indications sur la façon dont la Commission du Codex Alimentarius pourrait contribuer à la pleine application des politiques internationales de santé publique, dans le cadre de son mandat opérationnel. Ces orientations feraient partie des conseils généraux de l'OMS concernant les travaux du Codex. Le représentant a conclu en souhaitant au Comité des délibérations fructueuses.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)¹

4. Le Comité exécutif a accepté la proposition du Secrétariat du Codex d'examiner la synthèse des réponses à la lettre circulaire concernant la distribution des documents du Codex au titre du point 9 de l'ordre du jour « Autres questions » et est convenu d'examiner le point 4 avant le point 3. Compte tenu de ces changements, il a adopté l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session.

5. Le Comité exécutif a accepté que l'équipe de consultants (Mme Eve Kasirye-Alemu d'Ouganda, Mme Mariam Abdul Latif de Malaisie, M. L. Robert Lake des États-Unis d'Amérique et M. Grant Meekings du Royaume-Uni) chargée d'examiner la structure du Codex par comités et les mandats des comités et groupes spéciaux du Codex participe aux débats sur le point 2 c) de l'ordre du jour.

¹ CX/EXEC 05/55/1.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION (Point 2 de l'ordre du jour)

a) Préparation du Plan stratégique 2008-2013²

6. Le Comité exécutif a rappelé qu'à sa vingt-septième session, la Commission avait décidé d'entamer la préparation d'un nouveau Plan stratégique 2008-2013 et avait recommandé que le Comité exécutif examine, à sa session présente, la structure et le format du Plan, ainsi que la façon de procéder pour son élaboration.

7. Le Secrétariat a présenté au Comité exécutif le document CX/EXEC 05/55/2 Première Partie, incluant des propositions sur la structure et le format du Plan stratégique 2008-2013, ainsi que sur le processus et le calendrier à suivre pour sa préparation.

Format et structure du Plan stratégique

8. Le Comité a examiné un nouveau Plan stratégique qui comprendrait trois parties: la première partie énoncerait les objectifs d'ensemble de la Commission, la deuxième partie énumérerait les résultats possibles dans les domaines d'action prioritaire relevant des organes subsidiaires, tandis que la troisième partie indiquerait le calendrier des activités, par organe subsidiaire, en précisant les délais pour chaque activité entreprise, la fréquence prévue des réunions de l'organe subsidiaire et la pertinence des activités par rapport aux résultats définis dans la deuxième partie.

9. Le Comité exécutif a noté l'importance des orientations générales fournies par la Commission, tout en estimant que les priorités définies au niveau du Comité exécutif devraient être dûment prises en considération, notamment dans la deuxième partie du Plan stratégique. Il a été précisé que le Plan, une fois achevé, devrait orienter utilement et de manière concrète les travaux des organes subsidiaires.

10. Le Comité exécutif est en outre convenu que la troisième partie du Plan devrait être régulièrement mise à jour, en fonction des contributions des organes subsidiaires, et qu'elle devrait être structurée de manière à faciliter le travail de gestion des normes du Comité exécutif. Le Comité exécutif a noté qu'il serait également utile que cette même partie contienne également des informations sur la fourniture d'avis scientifiques associés à des projets de normes ou à des textes apparentés en cours d'élaboration spécifiques.

11. Le Comité a confirmé que le Cadre stratégique actuel et les éléments du projet de Plan à moyen terme 2003-2007 constituerait une base utile pour la préparation du Plan stratégique 2008-2013.

Élaboration du Plan stratégique: processus et calendrier

12. Le Comité exécutif a appuyé dans l'ensemble le processus et le calendrier proposés dans le document de travail. Il est convenu qu'un groupe de travail, composé du Président et de trois Vice-Présidents qui seraient élus à la vingt-huitième session de la Commission, préparerait un avant-projet de Plan stratégique, avec l'aide du Secrétariat du Codex, qui serait présenté au Comité exécutif à sa cinquante-septième session.

13. Le Comité exécutif, soucieux de disposer rapidement des contributions des membres et des observateurs du Codex à l'élaboration du Plan stratégique, a également décidé qu'une lettre circulaire serait envoyée en avril 2005 au plus tard, pour demander des observations sur les domaines dans lesquels le Cadre stratégique actuel était jugé insuffisant ou aurait besoin d'être amélioré ou renforcé. Les observations reçues seraient utilisées par le groupe de travail pour élaborer l'avant-projet. Le Comité a noté que les organisations mères de la Commission pourraient également fournir des éléments utiles à l'élaboration de l'avant-projet.

14. Le Comité exécutif est convenu, en outre, que les gouvernements et les Comités du Codex devraient être invités à formuler des observations, selon qu'il conviendrait, lors des phases ultérieures de l'élaboration du Plan stratégique, avant que le projet de Plan ne soit soumis à la Commission pour adoption définitive en 2007 au plus tard.

² CX/EXEC 05/55/2 Première Partie.

b) Suite donnée à l'Évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius et d'autres activités de la FAO et de l'OMS relatives aux normes alimentaires³

15. Le Comité a noté avec satisfaction les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des propositions formulées dans le cadre de l'Évaluation FAO/OMS de la Commission du Codex Alimentarius, qui avaient été approuvées par celle-ci à sa vingt-sixième session, comme présenté aux Tableaux 1 et 2 du document de travail CX/EXEC 05/55/2 Deuxième Partie.

c) Examen de la structure du Codex par comités et des mandats des comités et groupes spéciaux du Codex⁴

16. Le Comité exécutif a rappelé que pour donner suite à l'Évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius et d'autres activités de la FAO et de l'OMS relatives aux normes alimentaires effectuée en 2002 et dans le cadre de la mise en oeuvre par le Codex des recommandations de l'Évaluation, une équipe de consultants avait été recrutée pour passer en revue la structure du Codex par comités et les mandats de ses comités et groupes spéciaux et formuler des recommandations qui seraient soumises à la Commission pour examen. Pour faciliter le travail des consultants, un questionnaire avait été adressé aux présidents des comités et groupes spéciaux du Codex et aux gouvernements hôtes. Les consultants avaient préparé un rapport préliminaire sur la base des réponses au questionnaire et des renseignements fournis par les fonctionnaires du Secrétariat du Codex. Le document de travail présenté au Comité exécutif inclut le rapport préliminaire accompagné d'un certain nombre de propositions et de recommandations.

17. Le Comité exécutif a noté qu'un rapport final serait établi en fonction des orientations données lors de cette session et serait envoyé sous forme de lettre circulaire à tous les membres et observateurs du Codex pour observations. Les recommandations figurant dans le rapport final seraient examinées, à la lumière des observations reçues, par le Comité exécutif à sa cinquante-sixième session et par la Commission à sa vingt-huitième session. Afin d'apporter les modifications nécessaires aux sections pertinentes du Manuel de procédure, ainsi qu'au mandat des organes subsidiaires, la Commission inviterait ensuite le Comité sur les principes généraux à formuler, à sa vingt-troisième session (2006), des propositions concrètes concernant la révision des dispositions du Manuel de procédure.

18. Le Comité exécutif a noté, en outre, que les amendements au Manuel de procédure n'ayant pas d'incidences budgétaires pourraient être mis en oeuvre une fois approuvés par la Commission, tandis que les amendements nécessitant des crédits budgétaires ne seraient pas mis en oeuvre avant l'exercice 2008-2009.

Observations générales

19. Les membres du Comité exécutif se sont déclarés satisfaits du travail des consultants et ont noté que cet exercice aurait un impact majeur sur l'avenir du Codex. Le Comité a noté que le rapport préliminaire avait suscité des débats animés au niveau national dans plusieurs pays.

20. Le Comité exécutif a pris note de diverses vues exprimées par les membres, comme suit:

- le rapport n'établissait pas de distinction claire entre les questions relatives à la gestion stratégique et à la gestion des normes et celles qui devraient être résolues essentiellement par le biais d'un réexamen de la structure et des mandats des comités. Plusieurs problèmes ne pourraient être résolus que lorsque la gestion aurait été améliorée, notamment grâce à la fonction de gestion stratégique assignée au Comité exécutif;
- il faudrait veiller à trouver un équilibre entre les normes verticales et les normes horizontales, entre les normes de sécurité sanitaire et de qualité, ainsi qu'entre les normes mondiales et régionales, du point de vue de leur importance au sein de la stratégie d'ensemble du Codex;
- les facteurs contribuant à accélérer l'élaboration des normes pourraient être déduits de l'analyse de l'expérience acquise dans ce domaine;

³ CX/EXEC 05/55/2 Deuxième Partie.

⁴ CX/EXEC 05/55/2 Troisième Partie.

- la proposition de recourir de plus en plus à des groupes de travail, tout en établissant éventuellement un certain nombre de groupes spéciaux, pourrait être incompatible avec l'objectif de réduire le nombre de réunions du Codex; et
- toutes les options proposées en vue de la réorganisation du Codex devraient garantir la transparence et la participation de tous les membres du Codex, notamment du point de vue des pays en développement, et être accompagnées d'une analyse plus détaillée de leurs conséquences financières pour les membres du Codex, les gouvernements hôtes et le Secrétariat du Codex et de leur impact sur l'efficacité et l'efficience des travaux du Codex.

Options en matière de changement structurel

21. Plusieurs membres se sont inquiétés de ce qu'un « super comité de produits » pourrait devoir tenir des sessions relativement longues, supposant la présence d'un grand nombre d'experts dans chaque délégation nationale afin de pouvoir couvrir un large éventail de domaines techniques. On a signalé également qu'il pourrait être difficile de trouver un pays qui accepte d'accueillir une réunion aussi longue à laquelle participerait un si grand nombre de personnes.

22. En ce qui concerne le concept de comité de gestion des produits et la transformation envisagée du CCFAC en un comité de gestion supplémentaire, on a noté avec préoccupation que le rôle de supervision assigné expressément au Comité exécutif en matière de gestion des normes était incompatible avec le rôle qu'il était envisagé d'attribuer à ces comités de gestion et que ces derniers risquaient de constituer un niveau supplémentaire de bureaucratie au sein du Codex. On a signalé enfin qu'il était prématuré d'envisager de modifier le rôle de gestion du Comité exécutif, dans la mesure où ce nouveau rôle venait seulement de lui être attribué.

23. Plusieurs membres ont déclaré qu'on pourrait envisager de ne plus confier aux comités régionaux de coordination la tâche d'élaborer des normes régionales, compte tenu notamment de l'accent mis désormais sur l'élaboration de normes mondiales s'inscrivant dans le cadre juridique du commerce international. On a signalé également que les propositions tendant à ce que des normes régionales deviennent des normes mondiales formulées pendant le processus d'élaboration entraînaient une surcharge de travail pour les comités techniques et ralentissaient le travail du Codex. Ces membres ont déclaré que davantage de ressources devraient être affectées à l'élaboration de normes visant à protéger la santé publique.

24. D'autres membres ont déclaré que le Codex devrait aussi mettre l'accent sur l'élaboration de normes de qualité, y compris au niveau régional, de façon à protéger les pays en développement du dumping de produits de qualité inférieure et à assurer des pratiques loyales en matière de commerce international des denrées alimentaires, ce qui était l'un des objectifs explicites de la Commission.

25. Le Comité exécutif s'est félicité de la proposition de scinder le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants en deux organes subsidiaires, l'un chargé des additifs et l'autre des contaminants. De nombreux membres se sont déclarés favorables à cette idée, dans la mesure où le programme de travail et l'ordre du jour du CCFAC étaient trop chargés, où les deux thèmes nécessitaient des connaissances et une approche différentes et où la multiplication des groupes de travail que l'on constatait actuellement n'était pas souhaitable du point de vue de la transparence.

26. Plusieurs membres ont déclaré qu'à leur avis la réunion des présidents des comités du Codex devrait être officialisée d'une façon ou d'une autre, car cette réunion pouvait donner des orientations utiles au Comité exécutif dans ses fonctions d'examineur critique. L'interaction entre les présidents du Codex pourrait aussi faciliter la coordination entre les comités qui travaillaient conjointement à l'élaboration d'une norme. Il faudrait, toutefois, analyser pleinement les incidences financières de l'officialisation de la réunion des présidents du Codex.

27. Répondant à certains points soulevés par les membres du Comité exécutif, les consultants ont exprimé leur satisfaction d'avoir pu contribuer à l'effort de rationalisation du Codex, tout en notant qu'il s'agissait d'un véritable défi. Ils avaient eu l'impression que le Codex était composé de comités quasi autonomes qui fixaient leur propre ordre du jour et qui ne bénéficiaient que d'une supervision minimale de la part de la Commission. Leur objectif était de proposer des changements qui feraient de la Commission un organe orienté sur des tâches plutôt

que sur des comités, disposant à la fois d'un meilleur contrôle sur son programme de travail et d'une plus grande marge de manoeuvre.

28. Le Comité de gestion des produits proposé n'était pas censé être composé d'experts techniques; il s'agirait plutôt d'un organe de gestion qui identifierait les questions prioritaires et superviserait le travail technique à effectuer dans des délais impartis et établirait le mandat des groupes spéciaux ad hoc. Ce rôle de gestion pourrait être dévolu à la Commission ou au Comité exécutif mais, dans ce dernier cas, il faudrait veiller à assurer la transparence et l'ouverture du processus.

Préparation d'un rapport final

29. Le Comité est convenu de demander aux consultants de préparer un rapport final fondé sur les débats de sa session et en particulier sur les aspects ci-après:

- l'impact de chaque option sur la charge de travail et sur les ressources du Secrétariat du Codex, des pays hôtes des organes subsidiaires et des membres du Codex et en particulier des pays en développement;
- l'impact de toute option en matière de réorganisation sur la transparence et l'ouverture, notamment du point de vue des pays en développement, et sur l'efficacité et l'efficacités des travaux du Codex;
- l'examen d'autres options en matière de réorganisation que celles décrites dans le rapport préliminaire, accompagné d'une analyse de leurs avantages et de leurs inconvénients;
- les aspects concrets du concept de comité de gestion des produits (financement, pays hôte, relations institutionnelles et relations de travail avec la Commission et le Comité exécutif, calendrier et fréquence des réunions);
- le rôle que jouerait le Comité exécutif dans l'amélioration de la gestion des normes;
- l'analyse des facteurs ayant un impact positif ou négatif sur la productivité et l'efficacité dans différents domaines de travail ou dans différents organes subsidiaires;
- l'examen d'une option intermédiaire en vertu de laquelle les comités de produits seraient réorganisés, sans qu'il soit nécessaire de créer un super comité de produits ou un comité de gestion, en fusionnant simplement certains comités existants en fonction de rapprochements naturels (produits d'origine animale/autres produits, produits crus/produits transformés, etc.);
- l'impact de la suppression ou de la réduction de la charge de travail représentée par l'élaboration de normes régionales;
- le rapport entre le nombre de réunions de chaque groupe de travail et la productivité en matière d'élaboration de normes;
- la formulation de recommandations plus spécifiques concernant les méthodes d'analyse et d'échantillonnage; et
- l'avis du Comité exécutif sur la scission du Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants en deux comités.

30. Le Comité exécutif a également indiqué qu'il serait utile que le rapport final comporte un résumé.

EXAMEN CRITIQUE DES PROPOSITIONS RELATIVES AUX NOUVELLES ACTIVITÉS ET SUIVI DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES NORMES (Point 3 de l'ordre du jour)⁵

31. Le Secrétariat a rappelé que la procédure d'élaboration révisée, telle qu'adoptée par la Commission à sa vingt-septième session, incluait un examen critique des propositions relatives aux nouvelles activités et à l'élaboration de normes et a fait savoir au Comité que les propositions relatives aux nouvelles activités lui seraient présentées à sa session précédant immédiatement la session de la Commission. Le Secrétariat a présenté le document indiquant l'état d'avancement dans la procédure d'élaboration de toutes les normes et de tous les

⁵ CX/EXEC 05/55/3, CRD 4 (observations des Philippines), CRD 6 (CX/EXEC 05/55/3 Add.1: travaux du CCFPP sur la sardine et informations fournies par le président du CCFPP), CRD 7 (Informations émanant du président du CCGP).

textes apparentés du Codex avec un résumé des principales questions et a souligné les points qui étaient examinés depuis plus de cinq ans ou qui posaient des problèmes spécifiques du point de vue de la gestion des normes.

32. Plusieurs membres ont déclaré que le document de travail constituait une base utile pour un premier débat, mais qu'il aurait dû indiquer plus clairement les raisons du retard pris dans l'élaboration de certains projets de textes et fournir une analyse des questions controversées. Le Comité est convenu que les observations des présidents des comités et leurs suggestions concernant la résolution des problèmes faciliteraient l'examen critique et qu'il faudrait donc continuer à les solliciter à l'avenir. Le Comité a noté que, pour la session en cours, des observations avaient été fournies par les présidents du Comité sur les principes généraux et du Comité sur le poisson et les produits de la pêche, respectivement.

33. Plusieurs membres ont déclaré qu'à leur avis l'examen critique devrait donner des orientations au Comité, notamment lorsque les mêmes points étaient examinés pendant plusieurs sessions sans qu'un consensus soit envisageable, afin d'éviter de gaspiller les ressources des États membres et des pays hôtes.

34. Le président a noté que plusieurs questions seraient traitées par les comités du Codex avant la vingt-huitième session de la Commission et qu'il n'était donc pas nécessaire que le Comité exécutif les étudie en détail à ce stade. Plusieurs membres ont proposé d'examiner quelques-unes des principales questions sur la base des renseignements fournis dans le document et les membres du Comité se sont exprimés à ce sujet comme suit.

35. Plusieurs membres ont indiqué que les questions relatives au Code d'éthique pour le commerce international des denrées alimentaires soumises au Comité sur les principes généraux avaient trait essentiellement au champ d'application du Code et pourraient être résolues si ce champ d'application était précisé compte tenu des questions formulées par la Commission à sa vingt-septième session.

36. Plusieurs membres ont signalé que le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires examinait depuis de nombreuses sessions la question de l'étiquetage des aliments dérivés des biotechnologies sans qu'aucun progrès n'ait été enregistré et ont recommandé que le CCFL envisage de suspendre provisoirement ses débats, voire d'interrompre ses travaux à ce sujet, s'il ne pouvait pas trouver de solution.

37. Le membre représentant l'Amérique du Nord a proposé que les problèmes rencontrés par le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime pour élaborer certaines normes soient examinés pendant le débat général sur les questions de nutrition prévu au titre du point 6c) de l'ordre du jour. Ce membre s'est également interrogé sur la nécessité d'adopter à la prochaine session de la Commission des critères révisés pour l'établissement des priorités de travail, dans la mesure où la structure et le mandat des comités du Codex étaient en cours d'examen.

38. Le membre représentant l'Amérique du Nord a suggéré, en outre, que les normes maintenues à l'étape 8 depuis plusieurs années, n'avaient sans doute pas à figurer à l'ordre du jour de la Commission, à moins qu'un membre de la Commission ne propose expressément d'examiner cette question.

39. Le membre représentant l'Europe a souligné qu'il importait d'accélérer les travaux du Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants concernant les concentrations maximales de contaminants qui étaient examinées depuis plusieurs sessions et a proposé de commencer à élaborer le Code d'usages pour les aliments surgelés, activité qui était reportée depuis cinq ans.

40. Le Comité a rappelé qu'il importait de tenir compte du document de projet établi pour les nouvelles activités liées à l'élaboration d'une norme, mais a noté également que des problèmes imprévus pouvaient se poser au cours du processus d'élaboration et que, dans ce cas, l'examen critique devrait donner des orientations aux comités.

41. Le Comité exécutif est convenu de formuler à l'intention des comités du Codex une recommandation générale tendant à ce qu'ils fassent tout leur possible pour résoudre les questions controversées et, dans les cas où les progrès restaient lents ou bien lorsqu'un consensus semblait improbable, à ce qu'ils envisagent les options suivantes: redéfinition ou limitation du champ d'application du texte, concentration sur les points à propos desquels un consensus est envisageable, suspension provisoire de l'examen de la question ou interruption des travaux.

QUESTIONS DÉCOULANT DES RAPPORTS DES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 4 de l'ordre du jour)

Questions soumises par la Commission⁶

Résistance aux antimicrobiens

42. Le Comité exécutif a rappelé qu'à sa vingt-septième session, la Commission du Codex Alimentarius lui avait demandé son avis sur la question de la résistance aux antimicrobiens liée à l'utilisation d'antimicrobiens chez les animaux. Il a noté que le Secrétariat du Codex avait envoyé une lettre circulaire 2004/32-EXEC demandant des observations sur le rôle du Codex eu égard aux questions relatives à la résistance aux antimicrobiens et aux mécanismes à mettre au point pour atteindre les résultats escomptés. Dans leur réponse, les membres et observateurs avaient souligné les risques croissants découlant de l'utilisation chez les animaux d'antimicrobiens, compte tenu de l'ampleur de cette utilisation chez les animaux d'élevage, en aquaculture et en horticulture, et s'étaient en général prononcés en faveur d'activités visant à prévenir ou à réduire la résistance aux antimicrobiens. Tout en exhortant la Commission à travailler dans ce domaine, les réponses faisaient état de divergences quant aux mécanismes que le Codex devrait utiliser à cet effet.

43. Le représentant de l'OMS a rappelé que cette question avait déjà été longuement examinée et que la Commission devrait entreprendre de nouveaux travaux sur la résistance aux antimicrobiens en leur accordant la priorité absolue; il a signalé à cet égard que la création d'un groupe spécial serait le meilleur moyen d'obtenir rapidement des résultats. Le représentant a proposé que le Codex examine les questions liées aux souches de pathogènes résistantes; examine les politiques actuelles en matière d'évaluation des risques en vue de déterminer si des politiques spécifiques supplémentaires sont nécessaires; et détermine, en coopération avec les JEMRA, la nécessité de méthodes d'évaluation des risques supplémentaires. Le représentant a également fait savoir au Comité exécutif que l'OMS avait déjà appliqué certaines des recommandations des deux Ateliers d'experts mixtes FAO/OIE/OMS sur l'utilisation des antimicrobiens chez les animaux et la résistance aux antimicrobiens.

44. Le Comité exécutif a noté que des organes subsidiaires du Codex, comme le CCRVDF, le CCFH et le Groupe spécial sur l'alimentation animale, s'étaient penchés sur certains aspects de la résistance aux antimicrobiens dans les limites de leurs mandats respectifs et qu'il fallait absolument mettre en place un mécanisme pour examiner cette question de manière cohérente et efficace.

45. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission adopte le Code d'usages visant à réduire et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens élaboré par le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF), ainsi que les Directives pour la coopération avec les organisations internationales intergouvernementales préparées par le Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP).

46. Plusieurs membres ont été d'avis que ces questions seraient traitées de manière plus efficace dans le cadre des comités existants et que l'établissement d'un groupe spécial distinct n'était pas nécessaire. Plusieurs membres et coordonnateurs ont proposé de créer un groupe spécial spécifique, ce qui garantirait l'adoption d'une approche plus globale et cohérente de tous les aspects de la résistance aux antimicrobiens. Le Comité a pris note de l'offre de la République de Corée d'accueillir ce nouveau groupe spécial s'il était établi.

47. Le Comité exécutif a vivement appuyé les travaux du Codex sur la résistance aux antimicrobiens, tout en reconnaissant que ces travaux devraient être menés de manière intégrée, en tenant compte des travaux déjà effectués aux niveaux national et international et en étroite collaboration avec l'OIE, la FAO et l'OMS.

48. Le Comité exécutif n'a pas réussi à s'entendre sur le mécanisme le plus approprié pour traiter cette question, ni sur la question de savoir s'il valait mieux créer un groupe spécial ou un groupe de travail conjoint auquel participeraient les Comités et groupes spéciaux du Codex compétents. Il a estimé que la création d'un groupe spécial supposerait une décision officielle de la Commission et l'allocation de ressources supplémentaires sur le budget du Codex. Cette décision pourrait, toutefois, être prise à la prochaine session de la Commission, pour ne pas retarder la mise en route des travaux.

⁶ CX/EXEC 05/55/4; CRD 3 (observations du Japon), CRD 9 (Document officiel sur la résistance aux antimicrobiens de l'OMS).

49. Le Secrétariat a indiqué qu'un groupe de travail mixte CCFH, CCRVDF et CCPR pourrait être établi sur la base d'une décision prise soit au niveau des comités, soit par la Commission et qu'une fois les nouvelles activités approuvées par la Commission sur la base de documents de projet, des réunions conjointes des comités seraient convoquées pour faire avancer le texte dans la procédure d'élaboration Codex. Le représentant de l'OMS a relevé que la planification de ces réunions risquait de poser problème, compte tenu des calendriers divers des comités concernés.

50. Le Comité est convenu qu'il conviendrait de définir clairement la portée et les résultats attendus des travaux du Codex relatifs à la résistance aux antimicrobiens avant qu'une décision sur la procédure puisse être prise par la Commission.

51. Le Comité exécutif a pris acte des propositions du représentant de l'OMS figurant dans le document de séance CRD 9, qui incluaient deux options, à savoir un groupe spécial et un groupe de travail intercomités, et soulignaient les types de travaux à effectuer, notamment en ce qui concerne l'identification de politiques spécifiques d'évaluation des risques; l'examen de la question de savoir comment appliquer l'analyse des risques à ce domaine; l'élaboration de profils de risque; l'identification des besoins en matière d'évaluation des risques; et des orientations sur la maîtrise des risques. Toutefois, il n'a pas été possible, faute de temps, d'examiner ces propositions de plus près.

52. Le Comité exécutif est convenu que le Secrétariat, avec la contribution de la FAO et de l'OMS, préparerait un document analysant les observations reçues et les principales questions soulevées, les propositions relatives au mandat de l'éventuel organe et la description des travaux spécifiques à effectuer, ainsi que les options pratiques pour atteindre cet objectif par le biais soit d'un nouveau groupe spécial, soit d'un groupe de travail intercomités, compte tenu des propositions présentées dans le document CRD 9, pour examen par le Comité exécutif et la Commission à leur prochaine session.

Questions soumises par le Comité du Codex sur les fruits et légumes traités⁷

Avant-projet de norme pour la sauce de soja

53. Le Comité exécutif a pris note de la décision prise par le Comité du Codex sur les fruits et légumes traités à sa vingt-deuxième session (septembre 2004) de renoncer à élaborer une norme relative à la sauce soja et de recommander au Comité exécutif de confier cette tâche au Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses, étant entendu qu'avant de poursuivre l'élaboration de la norme, celui-ci devrait débattre en profondeur de la nécessité ou non d'élaborer une norme Codex pour la sauce soja, au regard des Critères régissant l'établissement des priorités⁸.

54. Le Comité exécutif a pris acte du fait que le Comité sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses avait été ajourné *sine die*, mais qu'il poursuivait, par correspondance, ses travaux sur la mise au point définitive du projet de norme Codex pour les nouilles instantanées. Le Comité a également noté la décision prise par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-septième session (juillet 2004) de confier l'élaboration initiale de normes analogues pour la pâte de soja fermentée (*doenjang*) et la pâte de soja fermentée au piment fort (*gochujang*) au Comité de coordination pour l'Asie et leur mise au point définitive, le cas échéant, au Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses⁹.

55. Le Comité exécutif est convenu que la Commission devrait commencer par se demander s'il était justifié de poursuivre les travaux d'élaboration d'une norme Codex pour la sauce soja. Le cas échéant, il lui faudrait alors décider s'il convenait ou non de charger le Comité sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses de ce travail. Le Comité a noté que parmi les options envisageables figuraient l'interruption de ces travaux dans le cadre du Codex, ainsi que la mise au point définitive du projet de norme sous forme de norme régionale.

56. Le Comité exécutif a décidé d'examiner cette question à sa cinquante-sixième session, au titre du processus d'examen critique. La recommandation du Comité exécutif serait ensuite soumise à la Commission du

⁷ CRD 5 (CX/EXEC 05/55/4-Add.1).

⁸ ALINORM 05/28/27, par. 85 - 87.

⁹ ALINORM 04/27/41, par. 95 - 97.

Codex Alimentarius, à sa vingt-huitième session, pour décision finale. Afin de faciliter les débats du Comité à sa prochaine session, il a été convenu de solliciter par lettre circulaire l'avis des membres du Codex et des observateurs concernant la nécessité ou non d'élaborer une norme pour ce produit dans le cadre du Codex.

PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS A L'APPUI DE LA PARTICIPATION AU CODEX (Point 5 de l'ordre du jour)¹⁰

57. En présentant le Rapport annuel 2004 et la Mise à jour relative aux demandes d'admission et au financement 2005, le représentant de l'OMS a noté que 92 participants représentant 75 pays avaient bénéficié du Fonds fiduciaire et que la priorité avait été accordée aux pays les moins avancés. Le Comité a noté avec satisfaction que plusieurs donateurs s'étaient engagés à dégager des financements sur deux ou trois ans, augmentant ainsi la pérennité du Fonds fiduciaire. Le Comité a également noté que des fonds supplémentaires seraient disponibles en 2005, ce qui permettrait un fonctionnement plus rationnel du Fonds.

58. Le coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes a demandé des précisions concernant la fréquence des mises à jour de la classification de la Banque mondiale. Avec l'appui du membre représentant l'Amérique du Nord, le coordonnateur a fait valoir qu'il convenait de suivre l'évolution des critères et a proposé d'inclure dans les rapports suivants une liste de tous les candidats et bénéficiaires, par session du Codex, afin de disposer d'une vue d'ensemble plus précise des besoins des pays dans ce domaine. Le représentant de l'OMS a précisé que la classification de la Banque mondiale était mise à jour tous les ans et a souligné que les critères utilisés permettaient une sélection objective des pays candidats. Il a également été noté qu'une liste plus détaillée des candidats et des bénéficiaires pourrait être incluse dans le prochain rapport intérimaire relatif au fonctionnement du Fonds fiduciaire.

59. Plusieurs membres ont souligné l'importance d'une participation active au processus du Codex, qui pourrait être évaluée selon différents critères, comme les informations en retour communiquées par les pays concernant leur expérience du Codex ou les observations formulées par les pays relatives à des points examinés par un Comité donné. Certains membres ont souligné que plusieurs pays en développement éprouvaient des difficultés considérables à participer effectivement lorsque leur expérience à l'échelle nationale dans le domaine de la législation et du contrôle des produits alimentaires était limitée, faute de ressources et de formation; dans ce cas, il conviendrait d'intensifier les efforts déployés dans le domaine du renforcement des capacités, afin de garantir que leur participation aux réunions du Codex soit réellement bénéfique. Il a été proposé que dans leur demande, les États membres indiquent le profit qu'ils tireraient à l'échelle nationale de leur participation au Codex. Il a également été proposé de contrôler l'impact de la participation aux réunions du Codex sur la capacité des pays concernés à traiter les questions liées au Codex, et, plus généralement, sur la législation alimentaire et sur les systèmes de contrôle des denrées alimentaires à l'échelon national. Le membre représentant l'Afrique a fait observer que le principe de la durabilité de la participation des pays en développement devrait être conservé, du fait notamment que les États membres sont appelés à prendre la relève du Fonds fiduciaire.

60. Le représentant de l'OMS a indiqué qu'il était demandé aux pays candidats de faire part de leurs attentes concernant leur participation aux travaux du Codex et d'indiquer quel profit ils tireraient de cette participation sur le plan national. Le représentant a confirmé qu'il était demandé aux pays de soumettre un rapport à l'issue de chaque réunion à laquelle ils participaient pour pouvoir continuer à bénéficier de l'appui du Fonds fiduciaire. Il a précisé au Comité que, pour l'instant, tous les bénéficiaires avaient soumis les rapports qui leur étaient demandés.

61. Certains membres ont proposé d'envisager la possibilité de dispenser une formation supplémentaire aux délégués avant les réunions du Codex, éventuellement avec l'aide des pays organisateurs. Le représentant de la FAO a indiqué que le module de formation du Codex mis au point par la FAO et l'OMS était désormais opérationnel et qu'il serait utilisé dans le cadre de plusieurs programmes de formation, en particulier concernant des réunions des comités régionaux de coordination.

62. Le membre représentant l'Amérique latine et les Caraïbes a noté que dans le projet d'origine, trois niveaux de résultat étaient prévus pour la participation aux travaux du Codex et a demandé si ces trois niveaux

¹⁰ CX/EXEC 05/55/5, CRD 1 (CX/EXEC 05/55/5-Add.1 : Mise à jour relative aux demandes d'admission et au financement 2005), CRD 4 (observations des Philippines).

seraient financés à l'avenir. Le représentant de l'OMS a indiqué qu'en 2004, seul le niveau de résultat 1 (augmentation du nombre de participants) avait été financé, étant donné les difficultés éprouvées par certains pays pour définir des niveaux de résultat dans leur demande, mais qu'en 2005, il serait possible d'appliquer également le niveau 2 (renforcement de la participation globale, y compris formation) ou le niveau 3 (renforcement de la participation scientifique/technique).

63. Certains membres ont appelé l'attention du Comité sur les difficultés d'ordre pratique découlant du manque de temps pour s'organiser entre l'approbation de la participation et la date effective de la réunion du Codex concernée. Pour cette raison, certains délégués n'avaient pas été en mesure de participer à des réunions du Codex. Le représentant de l'OMS a indiqué que tout avait été fait pour que ce délai soit allongé, afin de permettre au plus grand nombre de pays possible de participer. Il a noté que quelques problèmes de communication avaient été signalés dans les pays concernés, mais qu'il devrait être possible de régler ce type de problème grâce à une meilleure maîtrise des procédures administratives.

64. Le membre représentant l'Afrique a exprimé son inquiétude concernant le recours exclusif aux Services centraux de liaison avec le Codex comme voie de communication avec le Secrétariat du Fonds fiduciaire, qui ne permettait pas une communication efficace avec les responsables concernés dans certains pays. En conséquence, il a proposé de recourir non seulement aux Services centraux de liaison, mais d'utiliser également les voies de communication de la FAO et de l'OMS. Le Président et le représentant de l'OMS ont rappelé la décision, prise lors d'une réunion précédente, par la FAO et l'OMS selon laquelle les demandes devaient être transmises par les Services centraux de liaison et ont noté que le Groupe consultatif étudierait comment faire face aux problèmes spécifiques auxquels un pays pourrait être confronté.

65. S'agissant de la coordination à l'échelle nationale, le représentant de l'OMS a rappelé qu'une suite favorable n'était donnée aux demandes que lorsque le pays pouvait démontrer que tous les ministères concernés, en particulier le ministère de la santé et le ministère de l'agriculture, avaient participé à la sélection du délégué, en vue de sa participation à une réunion du Codex.

66. Le Comité exécutif a félicité la FAO, l'OMS et les pays donateurs des résultats remarquables obtenus à l'issue de la première année de fonctionnement du Fonds fiduciaire et a encouragé les pays donateurs effectifs ou potentiels à alimenter le Fonds. Le Comité a reconnu qu'il convenait que les pays bénéficiaires fassent part de leurs réactions concernant leur participation et a noté qu'il pourrait être nécessaire de dispenser une formation, afin que certains pays tirent un meilleur profit de leur participation et contribuent de manière efficace au processus du Codex. Il a souligné l'importance des activités de renforcement des capacités mises en oeuvre par la FAO et l'OMS dans ce domaine.

67. Le Comité exécutif a remercié la FAO et l'OMS de leur proposition d'organiser une réunion d'information à l'intention des pays donateurs et des pays bénéficiaires du Fonds fiduciaire, à l'occasion de la vingt-huitième session de la Commission (juillet 2005).

AUTRES QUESTIONS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS (Point 6 de l'ordre du jour)

a) Processus consultatif relatif à la fourniture d'avis scientifiques¹¹

68. Le représentant de la FAO a présenté, au nom de la FAO et de l'OMS, le document de travail CX/EXEC 05/55/6 Partie I afin d'expliquer l'état d'avancement du processus consultatif FAO/OMS relatif à la fourniture d'avis scientifiques au Codex et aux États membres. Le représentant a indiqué que pour donner suite aux recommandations de l'atelier tenu en janvier 2005, la FAO et l'OMS préparaient des Directives procédurales rassemblant toutes les procédures écrites suivies par la FAO et l'OMS pour la fourniture d'avis scientifiques, ainsi qu'un atelier technique qui examinerait de nouvelles approches visant à renforcer la participation d'experts et l'utilisation de données à l'échelle mondiale. Le Comité a également été informé que la FAO et l'OMS prévoyaient d'organiser une réunion intergouvernementale ou une consultation d'experts chargée de finaliser les Directives, de façon à mettre un point final à l'examen par la FAO et par l'OMS des procédures de communication d'avis scientifiques.

¹¹ CX/EXEC 05/55/6 Première Partie.

69. Le Comité a pris acte des progrès accomplis, a remercié la FAO et l'OMS et a demandé à être tenu informé de l'évolution de la situation en ce qui concerne le processus consultatif.

b) Classement par ordre de priorité des demandes d'avis scientifiques¹²

Critères à l'intention de la FAO et de l'OMS concernant le classement par ordre de priorité des demandes d'avis scientifiques émanant du Codex

70. Le Comité exécutif a rappelé qu'à sa cinquante-troisième session, il lui avait été demandé de conseiller la FAO et l'OMS, afin de leur permettre de mieux classer par ordre de priorité les demandes d'avis scientifiques émanant du Codex à l'occasion de l'organisation de consultations d'experts ou de réunions. Le Comité avait entamé les débats sur les critères de classement par ordre de priorité, mais n'avait pu les mener à terme, faute de temps¹³.

71. Le Comité a envisagé la mise au point définitive des critères de classement par ordre de priorité sur la base de la proposition présentée dans le document de séance 10 (CRD 10), en faisant la synthèse des critères définis aux paragraphes 3, 4, 5 et 6 du document de travail portant la cote CX/EXEC 05/55/6 Deuxième Partie. À l'issue du débat relatif aux critères proposés dans le document de séance CRD 10, le Comité a approuvé le premier et le second critères, tout en notant que les critères n'étaient pas présentés par ordre de priorité. Le Comité a reconnu que, lors du classement des demandes d'avis scientifiques par ordre de priorité, il convenait de tenir compte non seulement de la pertinence par rapport à la santé publique, mais également de la pertinence par rapport au commerce des produits alimentaires. Afin que ces deux critères soient pris en considération, il a été convenu de modifier le troisième critère de façon à ce qu'il mentionne également « la pertinence par rapport à la santé publique et/ou au commerce des denrées alimentaires ». Il a également été convenu de mentionner les besoins des pays en développement dans le cadre de ce critère.

72. Le Comité a débattu du quatrième critère concernant la disponibilité des connaissances et des données scientifiques requises pour effectuer une évaluation des risques, en vue de fournir un avis scientifique. Certains membres ont évoqué les difficultés rencontrées par les pays en développement lorsqu'ils tentent d'obtenir et/ou de produire des données, en vue d'effectuer des évaluations des risques. À cet égard, le Comité a noté que les critères avaient pour objectif de démontrer que faute de données de base, la FAO et l'OMS auraient du mal à organiser des réunions d'experts chargées de procéder à une évaluation des risques.

73. S'agissant du cinquième critère, le Comité est convenu que les priorités relatives aux demandes d'avis scientifique soumises à la FAO et à l'OMS devraient être définies par la Commission du Codex Alimentarius.

74. Plusieurs délégations ont remis en question le bien-fondé du sixième critère, arguant qu'en raison de ce critère, des demandes d'avis scientifiques formulées par des États membres ne disposant pas de ressources extrabudgétaires ou de ressources en nature pour aider la FAO et l'OMS à définir un avis scientifique étaient susceptibles de ne pas être prises en considération. Il a également été signalé que même si la modicité des financements était un problème non négligeable, il s'agissait d'un facteur sur lequel la FAO et l'OMS devaient trancher et non un critère régissant le classement par ordre de priorité des avis scientifiques. En conséquence, le Comité exécutif est convenu de supprimer ce critère, tout en reconnaissant que la décision finale concernant la planification et la mise en œuvre des activités liées à la communication d'avis scientifique relevait de la FAO et de l'OMS.

75. Le Comité est convenu de recommander à la FAO et à l'OMS d'appliquer les critères suivants pour classer par ordre de priorité des demandes d'avis scientifiques émanant du Codex:

- Pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités stratégiques tels que définis dans le cadre stratégique;
- Définition claire de la portée et de l'objectif de la demande, et indication précise de la manière dont seront utilisés les avis dans le cadre des activités du Codex;

¹² CX/EXEC 05/55/6 Deuxième Partie, CRD 4 (Observations des Philippines), CRD 11 (Critères de classement par ordre de priorité à l'intention de la FAO et de l'OMS).

¹³ ALINORM 04/27/3, par. 76 à 83.

- Importance et urgence par rapport à l'élaboration ou à l'avancement des textes du Codex, en tenant compte de la pertinence de la question par rapport à la santé publique et/ou au commerce des denrées alimentaires et des besoins des pays en développement;
- Disponibilité des connaissances et des données scientifiques requises pour effectuer une évaluation des risques ou pour formuler un avis scientifique;
- Attribution par la Commission du Codex Alimentarius d'un degré de priorité élevé.

Tableaux 1 et 2

76. Le Comité a pris acte de la liste des demandes d'avis scientifiques soumises par le Codex à la FAO et à l'OMS (jusqu'à novembre 2004) et d'autres initiatives mises en œuvre par la FAO et l'OMS concernant la communication d'avis scientifiques, tels qu'elles figurent aux tableaux 1 et 2 du document CX/EXEC 05/55/6 Deuxième Partie. Faute de temps, le Comité n'a pas formulé d'observation spécifique concernant ces tableaux.

Situation financière concernant la communication d'avis scientifiques

77. Le Comité a été avisé de la situation financière préoccupante concernant la communication d'avis scientifiques, compte tenu notamment de la diminution du financement extrabudgétaire alloué à l'OMS, qui empêchera bientôt de donner suite aux demandes. Le Comité exécutif s'est déclaré préoccupé par ce problème, en raison de l'importance des avis scientifiques pour les activités du Codex.

78. Reconnaissant que la communication d'avis scientifiques joue un rôle critique dans l'avancement des travaux du Codex relatifs à la protection de la santé des consommateurs, le Comité exécutif a instamment prié la FAO et l'OMS de redoubler d'efforts pour assurer l'allocation de fonds suffisants, par le biais du budget du programme ordinaire, aux travaux du JECFA, de la JMPR, des JEMRA et d'autres réunions d'experts. Cela étant, le Comité a exhorté la FAO et l'OMS à rechercher des financements extrabudgétaires auprès d'États membres pour la communication d'avis scientifiques et a encouragé les États membres à fournir ces fonds. Le Comité a noté que, compte tenu de leurs difficultés financières, la FAO et l'OMS devraient rechercher des moyens supplémentaires ou différents de communiquer au Codex les avis scientifiques requis tout en assurant leur indépendance, leur bien-fondé et leur neutralité. Le Comité a noté que la FAO et l'OMS envisageaient de créer d'autres mécanismes de financement, comme un fonds fiduciaire. Le Comité est convenu que la FAO et l'OMS devraient disposer d'une certaine marge de manœuvre pour recourir aux moyens les plus efficaces de répondre aux demandes d'avis scientifiques. Parmi les options envisageables pour que ces avis soient communiqués rapidement figurait l'organisation de réunions d'experts en petits groupes au lieu des consultations d'experts officielles.

c) Activités FAO/OMS relatives aux travaux du Codex¹⁴

79. Le représentant de la FAO a informé le Comité, au nom de la FAO et de l'OMS, de plusieurs activités conjointes et, en particulier, des forums régionaux qui se tiendraient en 2005 et des outils en cours d'élaboration pour l'analyse des risques pour la sécurité sanitaire des aliments, l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments et l'amélioration de la participation aux travaux du Codex. Le représentant a également appelé l'attention du Comité sur le Portail international pour la sécurité sanitaire des aliments et la santé des animaux et des plantes (IPFSAH) créé par la FAO en coopération avec d'autres institutions afin d'améliorer l'information donnée aux États membres sur les mesures sanitaires et phytosanitaires officielles; il a également appelé l'attention sur les travaux en cours au sein de la FAO concernant l'élaboration de textes normatifs sur les bonnes pratiques agricoles couvrant la production végétale, animale et halieutique.

80. Le coordonnateur pour l'Amérique latine a demandé si le manuel sur l'analyse des risques pour la sécurité sanitaire des aliments avait été finalisé et a souligné l'importance de ce document, qui faciliterait les débats sur l'analyse des risques au sein du Comité sur les principes généraux. Le représentant de la FAO a fait savoir que ce manuel serait finalisé dans les prochaines semaines et le Comité exécutif a encouragé la FAO et l'OMS à le publier dans les meilleurs délais.

¹⁴ CX/EXEC 05/55/6 Troisième Partie, CRD 8 (WHA57.17: Stratégie mondiale sur le régime alimentaire, l'activité physique et la santé).

81. Le représentant de l'OMS a rappelé que, pour donner suite à la Consultation d'experts FAO/OMS sur *Enterobacter sakazakii* et d'autres pathogènes présents dans les préparations en poudre pour nourrissons, le Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires révisait actuellement le Code d'usages pour les aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge. Le représentant a souligné l'importance de cette question de sécurité sanitaire des aliments et a rappelé que l'Assemblée mondiale de la santé examinerait et adopterait vraisemblablement en mai 2005 une résolution sur la nutrition des nourrissons et des enfants en bas âge qui couvrirait la question de la présence d'*Enterobacter sakazakii* et d'autres micro-organismes dans les préparations en poudre pour nourrissons.

82. Le Comité exécutif a exhorté le Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires à achever la révision du Code d'usages pour les aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge, y compris des critères microbiologiques appropriés pour *Enterobacter sakazakii* et d'autres micro-organismes, en accordant à cette tâche la plus haute priorité.

83. Le représentant de l'OMS a informé le Comité du lancement du nouveau Réseau international des responsables de la sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN), qui faciliterait l'échange d'informations sur la sécurité sanitaire des aliments et la collaboration entre responsables de la sécurité sanitaire des aliments. Le réseau INFOSAN, qui incluait une composante secours d'urgence, avait actuellement des contacts dans 137 pays.

Stratégie mondiale sur le régime alimentaire, l'activité physique et la santé

84. Le représentant de l'OMS a informé le Comité de l'adoption par l'Assemblée mondiale de la santé, en mai 2004, de la Stratégie mondiale sur le régime alimentaire, l'activité physique et la santé, par le biais de la résolution WHA57.17. La Stratégie mondiale proposait une série d'options en matière de politiques et soulignait l'importance des normes Codex pour les États membres, notamment dans les domaines de la nutrition et de l'étiquetage, l'objectif étant de fournir de meilleures informations aux consommateurs.

85. Le représentant a également fait savoir au Comité qu'un rapport sur la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale au sein du Codex avait été établi par un consultant pour faciliter le débat au sein de l'OMS et était en cours d'examen, mais qu'il ne représentait pas la politique de l'OMS. Le Comité a déclaré qu'il souhaitait être informé de la position de l'OMS, une fois ce rapport finalisé, eu égard aux recommandations qu'il contenait.

86. Le membre représentant l'Afrique du Nord, appuyé par d'autres membres, a fait observer que plusieurs recommandations de la Stratégie mondiale s'adressaient aux États membres et devaient être appliquées au niveau national, alors même qu'elles ne relevaient pas du mandat du Codex, en particulier en ce qui concernait l'éducation nutritionnelle et des modes de vie sains. Ce membre a noté que cette question devait être abordée avec une grande précaution, compte tenu de la nature multifactorielle des maladies non transmissibles, notamment des différences entre les régimes alimentaires selon les cultures, les habitudes personnelles de toute une vie et d'autres facteurs de risque, et que le Codex devrait traiter les questions de nutrition et d'étiquetage uniquement sous les aspects relevant de son mandat.

87. Le membre représentant l'Europe a souligné l'importance des maladies non transmissibles et la nécessité pour les États membres de prendre des mesures au niveau national pour mettre en oeuvre la résolution de l'Assemblée mondiale de la santé et a proposé que les comités du Codex compétents continuent à s'occuper des questions de nutrition et d'étiquetage dans les limites de leur mandat. Selon ce membre, il faudrait se poser la question générale de savoir comment les questions de nutrition devraient être intégrées dans les travaux du Codex, compte tenu de son mandat actuel. Il a fait observer que lorsque la position de l'OMS serait connue, elle permettrait d'orienter les futurs travaux dans ce domaine et a demandé à connaître la position de la FAO.

88. Le représentant de la FAO s'est déclaré favorable à la poursuite des travaux du Codex dans les domaines relevant de la Stratégie mondiale, notamment la nutrition et l'étiquetage, tout en notant que ces travaux ne devaient pas outrepasser les limites du mandat du Codex.

89. Le Comité exécutif a reconnu la nécessité d'une approche de santé publique pour prévenir les maladies non transmissibles, approche qui exigeait des mesures de la part des organismes internationaux aussi bien que des gouvernements nationaux et des autorités locales. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission continue à examiner, dans le cadre de son mandat, les mesures fondées sur des preuves scientifiques qu'elle pourrait prendre pour améliorer les normes sanitaires appliquées aux aliments, conformément aux buts et

objectifs de la Stratégie, et est convenu que ce travail pourrait être fait par les organes subsidiaires déjà en place, tels que le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime ou le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires.

90. Le Comité exécutif est également convenu de demander à l'OMS de préparer, en coopération avec la FAO, un document mettant en lumière les mesures qui pourraient être prises par le Codex, dans le cadre de son mandat, pour faciliter l'application de la Stratégie mondiale. Ce document serait soumis à la Commission à sa prochaine session.

RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET LES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (Point 7 de l'ordre du jour)¹⁵

Relations entre le Codex et l'ISO

91. Le Comité exécutif a été avisé que conformément à ses décisions et à celles de la Commission, des relations visant l'échange d'informations avaient été maintenues entre le Secrétariat du Codex et l'ISO depuis sa dernière session. Le Comité a noté que le Comité technique 34 (Produits alimentaires) de l'ISO travaillait actuellement sur trois questions intéressant le Codex: l'irradiation des denrées alimentaires (ISO/AWI 22810), la traçabilité des chaînes de produits pour l'alimentation humaine et animale (ISO/CD 22519) et les systèmes de gestion de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires (ISO/DIS 22000).

92. Le Comité exécutif a noté que le Secrétariat du Codex avait adressé des observations écrites au Secrétariat du Comité technique 34 de l'ISO concernant les normes ISO/CD 22519 et ISO/DIS 22000 en septembre et en novembre 2004, respectivement, en vue d'attirer l'attention du Comité technique sur les travaux, achevés et en cours, du Codex dans ces domaines.

93. Le Comité exécutif a été avisé de ce que l'Assemblée générale de l'ISO avait adopté, en septembre 2004, le Plan stratégique 2005-2010 de l'ISO, dont les Objectifs 4 et 5 préconisent une collaboration accrue entre l'organisation et les organes intergouvernementaux de définition des normes, comme le Codex.

94. Le Comité exécutif a décidé qu'il convenait de maintenir les liens entre les secrétariats du Codex et de l'ISO. Il a également été convenu qu'afin d'éviter les doubles emplois et de renforcer la cohérence des orientations relatives aux normes entre le Codex et l'ISO, les services centraux de liaison avec le Codex devraient être encouragés à renforcer la communication et la coordination avec les coordonnateurs nationaux de l'ISO concernés.

Relations entre le Codex et l'OIE

95. Le Comité exécutif a rappelé que la question du renforcement de la coopération entre le Codex et l'OIE avait été traitée lors des dernières sessions du Comité et de la Commission. En particulier, à sa vingt-septième session, la Commission avait réitéré son intérêt vis-à-vis d'une coopération accrue avec l'OIE, proposé que la FAO et l'OMS entament des débats conformément à la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa cinquante-troisième session¹⁶, invité le Comité sur les principes généraux à mettre au point rapidement la version définitive des directives et recommandé que la collaboration entre le Codex et l'OIE soit également renforcée aux niveaux national et régional¹⁷.

96. À sa vingt et unième session (novembre 2004), le Comité sur les principes généraux avait parachevé le « Projet de directives relatives à la coopération entre la Commission du Codex Alimentarius et des organisations intergouvernementales internationales concernant l'élaboration des normes et des textes apparentés ». Il était convenu de transmettre ces directives à la Commission du Codex Alimentarius, à sa vingt-huitième session, pour adoption¹⁸.

¹⁵ CX/EXEC 05/55/7, CRD 10 (ISO Plan stratégique 2005-2010), CRD 4 (Observations des Philippines).

¹⁶ ALINORM 04/27/3 par. 100 à 104.

¹⁷ ALINORM 04/27/41 par. 175 à 180.

¹⁸ ALINORM 05/28/33 par. 82 à 104 et Annexe VIII.

97. Compte tenu des propositions présentées dans le document de travail, le Comité exécutif est convenu de soumettre les recommandations suivantes à la Commission:

- Encourager l'OIE à continuer de participer de manière dynamique aux activités mises en œuvre par la Commission dans le domaine de l'élaboration des normes, en l'occurrence par l'intermédiaire des activités des organes subsidiaires de la Commission concernés;
- Inviter l'OIE à transmettre périodiquement aux organes subsidiaires du Codex susmentionnés des rapports relatifs aux activités qu'elle entreprend en rapport avec celles de ces organes subsidiaires, tout en assurant que ces derniers continuent à chercher des moyens d'améliorer la coopération avec l'OIE dans leurs domaines d'activités respectifs et avisent en conséquence le Comité exécutif de leurs décisions et recommandations;
- Inviter l'OIE à soumettre à la Commission, à l'occasion de ses sessions ordinaires, un compte rendu de ses activités ayant un rapport avec celles de la Commission, y compris concernant les résultats du Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale.

98. Le Comité exécutif a également recommandé à la Commission d'analyser, lors de sa trentième session (2007), l'efficacité des arrangements de coopération conclus par le Codex et l'OIE comme susmentionné, en vue de décider s'il serait souhaitable, voire nécessaire, de conclure d'autres arrangements, notamment les dispositions prévues au paragraphe 13 du Projet de directives.

99. Le Comité exécutif a également pris note des informations communiquées par le représentant du Conseiller juridique de la FAO concernant les relations entre la FAO et l'OIE.

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (Point 8 de l'ordre du jour)¹⁹

100. Le Comité exécutif a noté que le projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-huitième session du Codex Alimentarius avait été établi sur la base d'une session de six jours et qu'outre les questions qui relevaient essentiellement de la Commission (adoption de normes et de textes apparentés, etc.) figuraient à cet ordre du jour un certain nombre de questions nécessitant des débats prolongés, telles que l'examen de la structure du Codex par comités et du mandat des comités et groupes spéciaux du Codex. Le président a déclaré que tout serait fait pour allouer un temps suffisant à chaque point de l'ordre du jour. Il a également souligné la nécessité d'atteindre le quorum requis à la prochaine session de la Commission de façon que les amendements au Règlement intérieur puissent être adoptés, ce qui préviendrait tout retard dans l'application des recommandations découlant de l'Évaluation du Codex.

AUTRES QUESTIONS (Point 9 de l'ordre du jour)²⁰

101. Le Comité exécutif a été informé des réponses reçues à la lettre circulaire CL 2004/38-GEN sur l'inscription sur des listes de distribution électronique du Codex et la distribution de la documentation du Codex. Le Comité a noté que le remplacement des documents imprimés par une documentation électronique permettrait de faire des économies et de mieux utiliser les ressources, humaines et autres, disponibles, tout en réduisant les écarts en matière de communication entre les membres et observateurs du Codex.

102. Le Comité exécutif a noté également que si un nombre croissant de membres et d'observateurs du Codex étaient considérés comme ayant accès à l'Internet, le faible taux de réponse à la lettre circulaire qui leur avait été envoyée ne permettait pas de prendre de décision définitive sur la question à ce stade. Dans ces conditions, le Comité est convenu que le Secrétariat devrait continuer à demander aux membres et observateurs du Codex de répondre au questionnaire inclus dans la lettre circulaire. Le Comité a noté l'opinion selon laquelle, à un moment donné, une décision d'interrompre ou de réduire la distribution de documents imprimés pourrait être prise par défaut si aucune réponse n'avait été reçue. Le Comité a reconnu qu'en tout état de cause, la réduction de la

¹⁹ CX/EXEC 05/55/8

²⁰ CRD 2 (Récapitulatif des réponses reçues à la lettre circulaire 2004/38-GEN sur la distribution des documents du Codex).

distribution de documents imprimés et d'autres mesures visant à réaliser des économies ne devraient pas entraîner de difficultés pour les pays en développement qui étaient membres de la Commission.

103. Le Comité a pris acte d'une série de recommandations préliminaires préparées par le Secrétariat du Codex sur la base des réponses au questionnaire, qui faisait l'objet du document de séance CRD 2. Toutefois, faute de temps, le Comité n'a pas pu examiner de près ce document. Il est donc convenu de revenir sur cette question à sa prochaine session, en vue d'élaborer sur la base des réponses au questionnaire et de leur analyse des orientations définitives à soumettre à la Commission pour examen, sous la forme d'un document de travail qui serait établi par le Secrétariat du Codex.

List of Participants
Liste des participants
Lista de participantes

CHAIRPERSON

Dr Stuart Alexander Slorach
Deputy Director-General
National Food Administration
PO Box 622
SE-75126 Uppsala
Sweden
Phone: +46.18.175594
Fax: +46.18.105848
Email: stsl@slv.se

VICE-CHAIRPERSONS

Mr Paul Mayers
Acting Director General
Food Directorate, Health Products and Food Branch
Health Canada
Building #7, Room 1110 (0701A5)
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario, K1A OL2
Canada
Phone: +613.957.1821
Fax: +613.957.1784
Email: paul_mayers@hc-sc.gc.ca

Dr C.J.S. Moshia
Chief Standards Officer (Food Safety & Quality)
Head, Agriculture and Food Section
Tanzania Bureau of Standards
P.O. Box 9524
Dar Es Salaam
Tanzania
Phone: +255.22.245.0206 (mobile: 255.741.32.44.95)
Fax: +255.22.245.0959
Email: cjmosha@yahoo.co.uk ; info@tbs.or.tz

Dr Hiroshi Yoshikura
Chairperson of Food Sanitary Council
National Institute of Infectious Diseases
1-23-1 Toyama, Shinjuku-ku
Tokyo 162-8640
Japan
Phone: +81.3.5285.1111
Fax: +81.3.5285.1193
Email: yoshikura@nih.go.jp

**MEMBERS ELECTED ON A
REGIONAL BASIS:****AFRICA**

Mr Medi MOUNGUI
Représentant Permanent-Adjoint de Cameroun
auprès de la FAO
Ambassade de la République du Cameroun
Via Siracusa 4-6
00161 Rome
Phone: +39.06.44.03644
Fax: +39.06.44.03644
Email: medimoungui@virgilio.it

ASIA

Mr Noel de Luna
Agricultural Attaché
Embassy of the Republic of the Philippines
Viale delle Medaglie d'Oro, 112
00136 Rome
Phone: +06. 39746717/39746622
Fax: +06. 39740872/9889925
Email: philrepfao@libero.it

EUROPE

Mr Charles Crémer
Directeur
Service Public Fédéral, Santé publique
Sécurité de la chaîne alimentaire
et Environnement
DG Animaux, Végétaux et Alimentation
Service denrées alimentaires, alimentation animale et
autres produits de consommation
Place Victor Horta, 40
Boîte 10
B-1060 Bruxelles
Belgium
Phone: +32.2 524 7371
Fax: +32.2 524 7399
Email: charles.cremer@health.fgov.be

Advisers to the Member for Europe

Mr Niek Schelling
Senior Policy Officer
International Food Safety Matters
National Coordinator of Codex Alimentarius
Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality
Department of Food Quality and Animal Health
P.O. Box 20401
2500 EK The Hague
The Netherlands
Phone: +31.70.378.4426
Fax: +31.70.378.6141
Email: n.schelling@minlnv.nl

Mr Nick Tomlinson
Head of Chemical Safety Division
Food Standards Agency
Room 527
Aviation House
125 Kingsway
London WC2B 6NH
United Kingdom

Phone: +44.207.276.8562

Fax: +44.207.276.8513

Email: nick.tomlinson@foodstandards.gsi.gov.uk

LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN

Bióloga Aída Albuerne Piña
Comisionada de Operación Sanitaria
Comisión Federal para la Prevención de Riesgos Sanitarios
(COFEPRIS)
Monterrey 33, Floor 2o
Col. Roma.
06700 Mexico D.F.
Mexico

Phone : +5255.55.14.64.57

Fax : +5255.50.80.50.05

Email: aalbuerne@salud.gob.mx

Adviser to the Member for Latin America and the Caribbean

Lic. Renée Salas Guerrero
Subdirectora Ejecutiva de Operación Internacional
Comisión Federal para la Prevención de Riesgos Sanitarios
(COFEPRIS)
Monterrey 33 – Floor 1
Col. Roma.
D.F. Mexico 06700
Mexico

Phone : + 52.55.5514 8586

Email: rsalas@salud.gob.mx

NEAR EAST

Dr Mahmoud Eisa
President of the Board of Directors and Chairman of the
National Codex Committee
Egyptian Organization for Standardization
16 Tadreeb El - Moderbeen
Amyria
Cairo
Egypt

Phone: +20.2.2845528

Fax: +20.2.2845504

Email: moi@idsc.net.eg

Adviser to the Member for the Near East

Dr Maryam Moustafa Moussa
Minister Plenipotentiary for Agricultural Affairs
Deputy Permanent Representative of Egypt to U.N. Agencies in Rome
Agricultural Office of Arab Republic of Egypt in Rome
Embassy of the Arab Republic of Egypt
Via Salaria 267 (Villa Savoia)
00199 Rome
Italy

Phone: +39.06.8548956

Fax: +39.06.8542603

Email: maryam.moussa@tiscali.it

NORTH AMERICA

Dr F. Ed. Scarbrough
Manager, U.S. Codex Office
Food Safety and Inspection Service
U.S. Department of Agriculture
Room 4861 South Building
1400 Independence Avenue, SW
Washington, DC 20250
U.S.A.

Phone: +202.720.2057

Fax: +202.720.3157

Email: ed.scarbrough@fsis.usda.gov

Adviser to the Member for the North America

Mr Greg Orriss
Director
Bureau of Food Safety and Consumer Protection
Food Safety Directorate
Canadian Food Inspection Agency
159 Cleopatra Drive
Nepean, Ontario, K1A 0Y9
Canada

Phone: +613.221.7162

Fax: +613.221.7295

Email: orrissgr@inspection.gc.ca

SOUTH WEST PACIFIC

Dr Gardner Murray
Australian Chief Veterinary Officer and Special Advisor
Australian Government Department of Agriculture,
Fisheries and Forestry
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Australia

Phone: +61.2.6272.5848

Fax: +61.2.6272.5697

Email: gardner.murray@daff.gov.au

**Adviser to the Member for the South
West Pacific**

Mr Sundararaman Rajasekar
Programme Manager (Codex)
Codex Coordinator and Contact Point for New Zealand
New Zealand Food Safety Authority
PO Box 2835
Wellington
New Zealand
Phone: +64.4.463.2576
Fax: +64.4.463.2583
Email: RajasekarS@nzfsa.govt.nz

OBSERVERS**Coordinator for Asia**

Mr Lee SeoungYong
Deputy Director
Dept. of Food Safety, Food Safety Bureau
Korea Food & Drug Administration
Phone: 82-2-380-1726-7
Fax: 82-2-388-6396
Email: sylee0@kfda.go.kr

Coordinator for Europe

Prof. Milan Kováč
Director
National Focal Point for Codex Alimentarius
Food Research Institute
Priemysel'ná 4
P.O. Box 25
82475 Bratislava 26
Slovak Republic
Phone: +4212-5557 4622
Fax: +4212-5557 1417
Email: milan.kovac@vup.sk

**Coordinator for Latin America
and the Caribbean**

Dr Gabriela Alejandra Catalani
Technical Coordinator of the Codex Contact Point
Dirección Nacional de Mercados Agroalimentarios
Subsecretaría de Política Agropecuaria y Alimentos
Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentos
Paseo Colón 922, Of. 29
1063 Buenos Aires
Argentina
Phone: +54.11.4349.2549
Fax: +54.11.4349.2244/2549
Email: gcatal@sagpya.minproduccion.gov.ar
codex@sagpya.minproduccion.gov.ar

Coordinator for the Near East

Mr Salem Al-Qheiw
Assistant Director-General
Institution for Standards and Metrology "JISM"
P.O. Box 941287
Amman 11194
Jordan

Phone: +0962.6. 5665276

Email: squheiw@jism.gov.jo

Coordinator for the South West Pacific

Mr. Lemalu Samau Tate Simi
Chief Executive Officer
Ministry of Commerce, Industry & Labour
Chairman Samoa National Codex Committee
Level 4, ACB House
P.O. Box 862
Apia,
Samoa

Phone: (0685) 20441

Fax: (0685) 20443

Email: itsimi@mcil.gov.ws

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)

Dr Jorgen Schlundt
Director
Food Safety Department
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland

Phone: +41.22.791.3445

Fax: +41.22.791.4807

Email: schlundtj@who.int

Dr Colin Tukuitonga
Coordinator
Primary Prevention of Chronic Diseases Unit
Department of Chronic Diseases and Health Promotion,
Noncommunicable Diseases and Mental Health (NMH)
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland

Phone: +41.22.791.1437

Fax: +41.22.791.1581

Email: tukuitongac@who.int

Dr Angelika Tritscher
Chemical Safety (PSC)
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland

Phone: +41.22.791.4348

Fax: +41.22.791.3590

Email: tritschera@who.int

**FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION OF THE UNITED
NATIONS (FAO)**

Mr Hartwig de Haen
Assistant Director-General
Economic and Social Department
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: 39-06-570-54110

Fax: 39-06-570-54110

Email: hartwig.dehaen@fao.org

Mr Ezzeddine Boutrif
Chief, Food Quality and Standards Service
Food and Nutrition Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.56156

Fax: +39.06.570.54593

Email: ezzeddine.boutrif@fao.org

Mr Shetty Prakash Sarvotham
Chief
Nutrition Planning, Assessment and Evaluation Service
Food and Nutrition Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.53341

Fax: +39.06.570.54593

Email: shetty.prakash@fao.org

Ms M. de Lourdes Costarrica
Senior Officer, Food Quality Liaison Group
Food and Nutrition Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.56060

Fax: +39.06.570.54593

Email: lourdes.costarrica@fao.org

Mr Antonio Tavares
Legal Counsel
Legal Office
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.55132

Fax: +39.06.570.

Email: antonio.tavares@fao.org

SECRETARIAT

Dr Kazuaki Miyagishima
Secretary, Codex Alimentarius Commission
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.54390

Fax: +39.06.570.54593

Email: kazuaki.miyagishima@fao.org

Ms Selma H. Doyran
Senior Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.55826

Fax: +39.06.570.54593

Email: selma.doyran@fao.org

Ms Noriko Iseki
Senior Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.

Fax: +39.06.570.54593

Email: noriko.iseki@fao.org

Ms AnnaMaria Bruno
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.56254

Fax: +39.06.570.54593

Email: annamaria.bruno@fao.org

Mr Jeronimas Maskeliunas
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Phone: +39.06.570.53967
Fax: +39.06.570.54593
Email: jeronimas.maskeliunas@fao.org

Mr Yoshihide Endo
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Phone: +39.06.570.54790
Fax: +39.06.570.54593
Email: yoshihide.endo@fao.org

Ms Gracia Brisco
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Phone: +39.06.570.52700
Fax: +39.06.570.54593
Email: gracia.brisco@fao.org

Mrs Young-Ae Ji
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Phone: +39.06.570.55854
Fax: +39.06.570.54593
Email: youngae.ji@fao.org

Mr John Allan
Associate Professionnel Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Phone: +39.06.570.53283
Fax: +39.06.570.54593
Email: john.allan@fao.org

Mrs Barbara McNiff
Consultant
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.56089

Fax: +39.06.570.54593

Email: barbara.mcniff@fao.org

**Codex Consultants
(item 2(c) only):**

Mr Grant Meekings
6 Parkside
London N3 2PJ
United Kingdom

Phone: +44.0.208346.0364

Email: gmeekings@voila.fr

gmeekings@totalise.co.uk

Ms Mariam Binti Abdul Latif
Principal Assistant Director (Certification)
Department of Islamic Development Malaysia (JAKIM)
Islamic Food & Consumer Goods Research Division
1st Floor, Block D7, Parcel D
Federal Government Administration Centre
62519 Putrajaya
Malaysia

Phone: +03.8886.4126 (Direct)

Fax: +03.8889.4951

Email: mariamlatif@islam.gov.my

Dr Eve Kasirye-Alemu
Senior Consultant & Managing Director
Quality Assurance, Agro-business & Management Consultants
SUSIE HOUSE
Ggaba Road
P.O. Box 9652
Kampala
Uganda

Phone: +256.41.510960

+256.77.550708

Email: ekasiye@utlonline.co.ug

Mr Lloyd Robert Lake
4284 Candlestick Court
Dumfries, VA 22026
United States of America

Phone: +703.670.4898

Email: bobpenlake@worldnet.att.net